



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réhabilitation des cités minières

Question écrite n° 26347

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois fait part à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie des vives préoccupations que suscitent, dans le département du Pas-de-Calais, la gestion par la Soginorpa du patrimoine immobilier des houillères et notamment la rénovation des logements de cités minières. Rythme des rénovations en baisse d'année en année, malfaçons et retards sur les chantiers en cours, voiries défoncées : autant de faits laissant à penser que la Soginorpa, loin d'investir ses bénéfices dans des rénovations de qualité, les fait directement remonter aux Charbonnages de France confrontés à un énorme déficit. Cette situation crée des conditions de vie insupportables pour des milliers de mineurs et d'ayants droit qui ressentent un profond sentiment d'injustice. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître le montant et l'utilisation des excédents dégagés par la Soginorpa en 1998.

Texte de la réponse

La question posée évoque la gestion par la Soginorpa du patrimoine immobilier de Charbonnages de France et notamment sur le rythme des rénovations estimé insuffisant. Il est exact que les objectifs que s'était fixée la Soginorpa en termes de volume de réhabilitation pour l'année 1998 n'ont pas été totalement atteints. Les origines de ce retard sont, d'une part, liées aux difficultés qu'ont éprouvées les entreprises sous-traitantes à assurer le rythme soutenu de livraison imposé par les marchés passés avec la Soginorpa, et d'autre part, à la difficulté de coordonner les programmes de rénovation des cités minières avec les interventions sur les voiries mises en oeuvre sur les crédits déconcentrés du Fonds national d'aménagement du territoire. En 1999, la Soginorpa, pour ce qui la concerne, s'efforcera par des commandes plus régulières de mettre fin aux retards qui lui sont imputables. S'agissant des interventions du Fonds national d'aménagement du territoire, dont l'engagement ne relève pas de la Soginorpa, elles gagneraient effectivement à être mieux articulées avec les travaux de réhabilitation et des progrès sont à rechercher en la matière. Cet objectif fait partie des axes de réflexion du groupe de travail que le secrétaire d'Etat à l'industrie a mis en place et dont les propositions sont attendues pour la fin du premier semestre de 1999. Toutefois, les retards constatés en 1998 doivent être appréciés à leur juste mesure. Ainsi, contrairement à ce que l'honorable parlementaire a cru pouvoir noter, le rythme annuel de rénovation a été en progression constante depuis 1996, selon le décompte suivant : 1996 : 1 303 logements ; 1997 : 1 494 logements ; 1998 : 1 721 logements ; 1999 : prévision 2 223 logements. Ces chiffres témoignent que des progrès importants ont d'ores et déjà été accomplis, puisque le nombre de réhabilitations réalisées au cours de la dernière année écoulée a progressé de plus de 30 % par rapport à 1996. En ce qui concerne les ressources financières de la Soginorpa, il est indiqué qu'elles sont entièrement consacrées aux travaux de rénovation. Les investissements de réhabilitation du parc ont été maintenus à un niveau important, soit 500 MF en 1998 contre 426 MF en 1997. Pour 1999, il est prévu d'y affecter 579 MF. De même, il est précisé que la Soginorpa n'a versé aucun dividende à Charbonnages de France (CDF). En application de l'article 223 A du code général des impôts, CDF a signé avec la Soginorpa, comme avec d'autres filiales du groupe, une convention d'intégration fiscale. En application de cette convention, la Soginorpa a versé à CDF 103 MF au titre de 1997. Cette opération est financièrement neutre pour la Soginorpa qui, en toute

hypothèse, aurait été redevable de cet impôt à l'Etat, si elle n'avait pas été intégrée fiscalement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26347

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 1999, page 1356

Réponse publiée le : 10 mai 1999, page 2878